

OCLT : O1 - Assurer la bonne conservation des habitats et populations d'espèces d'intérêt communautaire

ODD : O1.F2 - Mettre en œuvre des actions de conservation des populations de Chiroptères d'intérêt communautaire

OCLT : O2 - Maintenir et développer les usages et modes de gestion favorables à la biodiversité et à la fonctionnalité des écosystèmes

ODD : O2.M3 - Conserver et restaurer les corridors écologiques et habitats indispensables au maintien d'espèces d'intérêt communautaire

Résultats attendus	Cartographie de la trame boisée à forts enjeux écologiques sur le site avec délimitation des secteurs cibles Dans les secteurs identifiés à forts enjeux écologiques : Conservation de la trame boisée existante, réhabilitation des corridors dégradés et création de nouveaux corridors
Habitats d'intérêt communautaire concernés	-
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Lucane cerf-volant (1083) ; Grand Capricorne (1088) Rosalie des Alpes (1087) ; Grand Murin (1324), Grand Rhinolophe (1304) ; Petit Rhinolophe (1303), Minioptère de Schreibers (1310) ; Murin à oreilles échancrées (1321) ; Loutre d'Europe (1355) ; Pie-grièche écorcheur (A338), Bondrée apivore (A072)
Localisation	Ensemble du site Natura 2000
Surface concernée	Ensemble du site Natura 2000
Planification	Tout au long de phase d'animation
Actions liées	FM4, FM7, FM8, FM9, FG5

Justification de l'action

Les haies, les bosquets, et les arbres isolés constituent des habitats et des milieux de vie pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire (coléoptères, chiroptères, oiseaux...). Les linéaires boisés, constitués par les haies ou les alignements d'arbres, peuvent être utilisés par ces espèces comme des couloirs de déplacement et permettent ainsi de relier des habitats favorables (de la prairie vers la prairie, de la prairie vers le boisement,...). On parle de corridors écologiques.

Dans le cas spécifique d'éléments boisés (forêts + haies + alignements d'arbres + bosquets + arbres isolés) connectés entre eux à l'échelle d'un paysage ou d'un territoire, on parle de trame boisée. La conservation de cette trame, et par endroits son amélioration, participe à la protection de la faune d'intérêt communautaire.

Description de l'action

Cette action vise à favoriser la mise en œuvre de pratiques d'entretien, favorables au maintien des corridors boisés existants : haies²¹, arbres isolés et bosquets.

Les haies implantées à moins de 12 m des canaux et des fossés et susceptibles d'entraver les opérations de curage ne sont pas concernées par cette action.

21 : Une haie correspond à une structure végétale linéaire délimitant des parcelles ou structurant le paysage. Dans l'idéal, elle est composée de plusieurs espèces et présente au minimum deux strates (herbacée / arbustive / arborée).

En préalable, l'animateur aura la tâche de définir les secteurs cibles et de prendre contact avec les propriétaires/exploitants concernés, le but étant de les sensibiliser à la démarche et de faire ensemble une visite de terrain. Un diagnostic cartographié de la trame boisée pourra être ainsi réalisé afin de mettre en place une gestion cohérente à l'échelle de la Presqu'île d'Arvert.

MAINTIEN DE L'ETAT DE CONSERVATION

- Conserver les arbres isolés, les bosquets et les haies existants dans leurs états et leurs usages actuels, (proscrire l'arrachage sauf en cas de risques sanitaires avérés, de risques liés à la sécurité des personnes ou en cas de force majeure),
- Conserver les bois sénescents, fendus ou à cavités (sauf en cas de risques manifestes pour la sécurité des personnes),
- Entretien courant des arbres et des haies : entretenir les arbres au minimum (élagage de branches basses pour le passage des engins agricoles), pour les fruitiers, privilégier une taille douce, respectueuse de l'arbre et de son architecture. Toutes les essences ne supportent pas la taille de la même façon. De plus, cette pratique, souvent nécessaire, engendre des blessures favorables à l'entrée des pathogènes et au développement de maladies,
- En cas de valorisation économique (bois énergie, bois d'œuvre) ne pas tronçonner tout le linéaire (ou tous les arbres du bosquet), mais laisser en place quelques arbres afin de favoriser la diversité des classes d'âges,
- Privilégier l'utilisation d'outils tranchants par rapport à un broyeur,
- Travailler avec des outils désinfectés et affûtés et intervenir de préférence en hiver,
- Conserver une zone herbacée sans labour au pied et autour des arbres et haies, (bande enherbée + haie \geq 3m),
- Ne pas entreposer de balles rondes, de tas de fumier, des rémanents de coupe dans la bande herbeuse située au pied et autour des arbres et des haies,
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires, préférer les méthodes mécaniques en cas de présence de végétaux indésirables,
- Proscrire l'utilisation des fertilisants.

MODALITES D'ENTRETIEN

Entretien des arbres et des bosquets

- Favoriser la création d'arbres têtards dans certaines haies, quand c'est possible.

Entretien des haies

- Favoriser une forme buissonnante dense et diversifiée,
- Pour les petits linéaires, favoriser les essences à croissance lente en recéplant les essences à croissance rapide,
- Pour les grands linéaires, privilégier l'utilisation d'un lamier plutôt qu'un broyeur. Le broyeur éclate les branches, provoque des blessures où sont susceptibles de se développer les pathogènes, fragilisant ainsi les arbustes et les arbres. Le lamier provoque une coupe nette et réduit les blessures. Le bois peut être récupéré comme bois de chauffage ou être valorisé en bois énergie,
- Privilégier une taille latérale plutôt qu'une taille par le dessus. Pratiquer une taille par le dessus uniquement en cas de nécessité (visibilité aux carrefours, volume enveloppe définit par EDF pour les lignes électriques ou téléphoniques). Rabattre la haie empêche le développement des arbres, et à terme menace leur survie,
- Eviter d'appuyer sur les haies avec les engins de taille, et garder une largeur de haie de 1,50 m minimum à 1 m du sol après la taille, en se concentrant sur les pousses de l'année. La rabattre vers l'intérieur n'est pas nécessaire si elle ne gêne pas la circulation, ou si elle ne cache qu'un champ. De plus, entrer trop profond dans la haie provoquera des blessures sur les troncs et les branches. Celles-ci pourront entraîner l'apparition de maladies et un affaiblissement des arbres et des arbustes.

- En cas de restauration du linéaire boisé, ne pas planter/introduire dans la haie ou le bosquet d'espèce végétale exotique reconnue envahissante.

L'implantation de haies et de bosquets contribue également à l'amélioration de la trame boisée.

MODALITES DE PLANTATION

Dans tous les cas

- Planter des essences indigènes issues dans la mesure du possible de plants locaux, c'est-à-dire naturellement adaptées aux conditions climatiques et au sol de la région, notamment les fruitiers,
- Praliner les plants aux racines nues et tailler les racines avant de les planter,
- Eviter les paillages plastiques, privilégier un paillage biodégradable (toile de jute, fibre de coco, etc...).

Plantation d'arbres (isolés / en bosquets)

- Prévoir un trou d'un mètre cube environ par arbre,

Plantation de haies doubles ou simples

- Varier les essences au sein de la même haie (5 minimum),
- Recréer de la diversité en intégrant parmi les arbustes des arbres de haut jet,
- Quand c'est possible, planter sur un talus ou aménager un talus accolé à la haie,
- Planter sur deux bandes (voir plus) car l'espace entre les bandes plantées conservera une strate herbacée favorable à la faune,
- Planter hors période végétative pour les plants à racines nues, à toute époque pour les plants en godets, la période la plus favorable se situant en automne (à partir de novembre jusqu'en fin février, début mars).

Un partenariat avec les structures locales (collectivités, associations, syndicats) sera privilégié pour expliquer la démarche à tous les usagers et mener à bien ces actions sur l'ensemble du site Natura 2000.

Outils

Mission d'animation du DOCOB, Contrats Natura 2000 (agricoles, forestiers, autres..),
Charte Natura 2000, subvention ou tout autre outil ou projet y concourant

Acteurs concernés

Propriétaires et ayants droits, Collectivités territoriales, Syndicats de marais

Plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Intitulé	Coût prévisionnel	Calendrier (5 ans)				
Diagnostic de la trame boisée et préconisations de gestion	Repérage, cartographie sous SIG, visites de terrain avec les acteurs : 20 j soit environ 10 000 €	X				
Mise en œuvre de la gestion	en fonction des résultats du diagnostic		X	X	X	X

Budget prévisionnel sur 5 ans : Il sera fonction des résultats du diagnostic initial et est donc pour l'instant difficile à estimer.

Financeurs potentiels : Etat / Europe

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice, associations environnementales, CRPF,
Services de l'Etat (DREAL, DDTM17), Chambres consulaires, Collectivités territoriales

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de mise en œuvre :

- Diagnostic cartographié de la trame boisée à forts enjeux écologiques sur le site avec délimitation des secteurs cibles,
- Efforts consentis : nombre d'heures et coût des réalisations,
- Surfaces engagées et nombre de contrats/chartes signé(e)s.

Indicateurs de performance :

- Intérêt écologique des corridors restaurés / développés (état de conservation,...),
- Evolution des populations des espèces cibles,
- Evolution de l'intérêt écologique des corridors restaurés / développés.